

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00849

Numéro SIREN : 482 218 294

Nom ou dénomination : ALSACHIM

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2021 sous le numéro de dépôt 19772

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL JUDICIAIRE
DE STRASBOURG

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DE COMMERCE - CS 60444
45 rue du Fossé des Treize 67008 STRASBOURG CEDEX
TEL 03 69 08 40 31
HEURES D'OUVERTURE : 8 H 30 à 11 H 45

PRAD AVOCATS - Hess Jessica
5 rue Fischart
67000 Strasbourg

V/REF :
N/REF : 2005 B 849 / 2021-B-19772

Le greffier du tribunal judiciaire de Strasbourg certifie qu'il a reçu le 09/12/2021,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/03/2021.

Concernant la société

ALSACHIM
Société par actions simplifiée
160 rue Tobias Stimmer
67400 Illkirch-Graffenstaden

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2021-B-19772 le 15/12/2021

R.C.S. STRASBOURG TJ 482 218 294 (2005 B 849)

Fait à STRASBOURG le 15/12/2021,

LE GREFFIER



ALSACHIM

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 40.000 euros
Siège social : 160 rue Tobias Stimmer – 67400 Illkirch-Graffenstaden
482 218 294 RCS Strasbourg

(la "**Société**")

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31.03.2021

CERTIFIES CONFORMES PAR LE PRESIDENT

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS HOFFLER



In Extenso

PME

SAS ALSACHIM

Comptes annuels Bilan au 31/03/2021

160 RUE TOBIAS STIMMER
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
SIRET : 48221829400031

IN EXTENSO STRASBOURG

5 Allee d'Helsinki
67300 SCHILTIGHEIM

Tél : 0390208100
Fax : 0390208110

Attestation

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS ALSACHIM relatifs à la période du 01/04/2020 au 31/03/2021 qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	8 224 760 €
Chiffre d'affaires :	4 633 973 €
Résultat net Comptable :	-711 391 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SCHILTIGHEIM

Le 09/04/2021

Claude ASSIE

Expert Comptable

In Extenso
signature électronique

Comptes annuels

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/03/2021	Net Au 31/03/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	102 190	49 915	52 274	72 604
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	1 836 461	806 492	1 029 970	838 219
Autres immobilisations corporelles	4 237 698	524 407	3 713 290	814 889
Immobilisations en cours				80 601
Avances et acomptes	288 052		288 052	304 043
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	3 814	3 814		
Créances rattachées à des participations	60 797		60 797	60 797
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	22 815		22 815	22 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	115 426		115 426	112 653
TOTAL (I)	6 667 252	1 384 628	5 282 624	2 306 306
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	238 484		238 484	220 561
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	64 859	1 990	62 869	76 670
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	738 129	2 308	735 821	1 597 643
Autres	636 670		636 670	364 582
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	100 300		100 300	100 000
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	977 067		977 067	685 871
Charges constatées d'avance	188 177		188 177	183 372
TOTAL (II)	2 943 686	4 298	2 939 388	3 228 699
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	2 748		2 748	31
TOTAL GENERAL (I à V)	9 613 686	1 388 926	8 224 760	5 535 036

Bilan Passif

	Net Au 31/03/2021	Net Au 31/03/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé : 40 000	40 000	40 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	4 000	4 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	923 890	923 890
Report à nouveau	316 339	1 158 044
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-711 391	-841 705
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	572 838	1 284 229
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	2 748	31
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	2 748	31
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	188 512	355 128
Emprunts et dettes financières diverses	6 158 153	2 542 221
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	516 393	588 156
Dettes fiscales et sociales	381 700	294 329
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	391 985	5 762
Autres dettes	976	450 976
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	7 637 718	4 236 573
Ecarts de conversion passif (IV)	11 456	14 203
TOTAL GENERAL (I à IV)	8 224 760	5 535 036
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2020 au 31/03/2021			Du 01/04/2019 Au 31/03/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	931 668	3 627 898	4 559 566	3 848 475
Production vendue de services	20 625	53 782	74 407	62 085
Chiffre d'affaires Net	952 293	3 681 680	4 633 973	3 910 561
Production stockée			-18 277	-42 640
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			450 000	150 000
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			120 422	293 065
Autres produits			47 119	47 434
		TOTAL (I)	5 233 237	4 358 419
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			673 505	675 390
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			-17 923	-35 878
Autres achats et charges externes *			1 782 030	1 778 625
Impôts, taxes et versements assimilés			132 664	94 724
Salaires et traitements			1 811 332	1 579 887
Charges sociales			908 228	705 854
Dotations aux amortissements sur immobilisations			464 646	356 929
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			4 298	41 139
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			186 510	17 603
		TOTAL (II)	5 945 290	5 214 271
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			110 786	211 804
- Redevances de crédit-bail immobilier			208 576	182 728
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-712 052	-855 852
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			195	1 212
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			31	1 383
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)	226	2 595
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			2 748	31
Intérêts et charges assimilées (4)			16 435	6 993
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)	19 184	7 024
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-18 958	-4 428
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-731 010	-860 281

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/04/2020 Au 31/03/2021	Du 01/04/2019 Au 31/03/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	673 583	21 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	673 583	21 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		245
Sur opérations en capital	653 964	2 179
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	653 964	2 425
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	19 619	18 575
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 907 047	4 382 014
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 618 437	5 223 720
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-711 391	-841 705

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 8 224 760 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -711 391 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire qui s'étend pour le moment jusqu'au 1er juin 2021 dans le cadre de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 ont des impacts sur l'activité de l'entreprise. Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes.

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

Eu égard aux mesures mises en œuvre et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- | | |
|--------------------------------------|------------------------|
| • Logiciels | 1 à 3 ans (linéaire), |
| • Site internet | 5 ans (linéaire), |
| • Matériel industriel | 3 à 5 ans (linéaire), |
| • Agencement et aménagements | 4 à 10 ans (linéaire), |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans (linéaire), |
| • Mobilier | 4 à 5 ans (linéaire). |

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations de matières premières utilisées pour la synthèse des molécules, les charges directes de personnel et les amortissements des biens concourant à la production de ces molécules.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 0.72%.

Ils figurent en engagements hors bilan et s'élèvent au 31/03/21 à 350 K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires concernant la mission de contrôle légal des comptes annuels figurant au compte de résultat est de 10.5 K€.

ALSACHIM
Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 40.000 euros
Siège social : 160 rue Tobias Stimmer – 67400 Illkirch-Graffenstaden
482 218 294 RCS Strasbourg

(la "Société")

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021

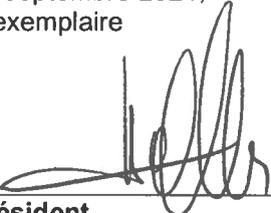
DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique constate l'existence d'une perte de 711.391 €, qu'il décide d'affecter en intégralité au compte « report à nouveau » portant le solde de ce dernier de 316.339 € à (395.052) €.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'associé unique prend acte qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Fait à Illkirch-Graffenstaden,
Le 30 septembre 2021,
En 1 exemplaire



Le Président
Monsieur Jean-François Hoeffler



ALSACHIM

Société par actions simplifiée

160 rue Tobias Stimmer,

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

ALSACHIM

Société par actions simplifiée

160 rue Tobias Stimmer,

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2021

À l'associé unique de la société ALSACHIM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALSACHIM relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 02 août 2021

Le commissaire aux comptes



Deloitte & Associés

Véronique MEYER

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/03/2021	Net Au 31/03/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	102 190	49 915	52 274	72 604
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	1 836 461	806 492	1 029 970	838 219
Autres immobilisations corporelles	4 237 698	524 407	3 713 290	814 889
Immobilisations en cours				80 601
Avances et acomptes	288 052		288 052	304 043
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	3 814	3 814		
Créances rattachées à des participations	60 797		60 797	60 797
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	22 815		22 815	22 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	115 426		115 426	112 653
TOTAL (I)	6 667 252	1 384 628	5 282 624	2 306 306
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	238 484		238 484	220 561
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	64 859	1 990	62 869	76 670
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	738 129	2 308	735 821	1 597 643
Autres	636 670		636 670	364 582
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres	100 300		100 300	100 000
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités				
	977 067		977 067	685 871
Charges constatées d'avance				
	188 177		188 177	183 372
TOTAL (II)	2 943 686	4 298	2 939 388	3 228 699
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	2 748		2 748	31
TOTAL GENERAL (I à V)	9 613 686	1 388 926	8 224 760	5 535 036

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Bilan Passif

		Net Au 31/03/2021	Net Au 31/03/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel dont versé :	40 000	40 000	40 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale		4 000	4 000
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves		923 890	923 890
Report à nouveau		316 339	1 158 044
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-711 391	-841 705
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	572 838	1 284 229
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
	TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		2 748	31
Provisions pour charges			
	TOTAL (II)	2 748	31
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		188 512	355 128
Emprunts et dettes financières diverses		6 158 153	2 542 221
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		516 393	588 156
Dettes fiscales et sociales		381 700	294 329
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		391 985	5 762
Autres dettes		976	450 976
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (III)	7 637 718	4 236 573
Ecart de conversion passif (IV)		11 456	14 203
	TOTAL GENERAL (I à IV)	8 224 760	5 535 036

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/04/2020 au 31/03/2021			Du 01/04/2019 Au 31/03/2020	
	France	Exportation	Total	Total	
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens	931 668	3 627 898	4 559 566	3 848 475	
Production vendue de services	20 625	53 782	74 407	62 085	
Chiffre d'affaires Net	952 293	3 681 680	4 633 973	3 910 561	
Production stockée			-18 277	-42 640	
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues			450 000	150 000	
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			120 422	293 065	
Autres produits			47 119	47 434	
		TOTAL (I)	5 233 237	4 358 419	
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stocks (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			673 505	675 390	
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			-17 923	-35 878	
Autres achats et charges externes *			1 782 030	1 778 625	
Impôts, taxes et versements assimilés			132 664	94 724	
Salaires et traitements			1 811 332	1 579 887	
Charges sociales			908 228	705 854	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			464 646	356 929	
Dotations aux dépréciations des immobilisations					
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			4 298	41 139	
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			186 510	17 603	
		TOTAL (II)	5 945 290	5 214 271	
* Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier			110 786	211 804	
- Redevances de crédit-bail immobilier			208 576	182 728	
		RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-712 052	-855 852	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers					
Produits financiers de participation (3)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)					
Autres intérêts et produits assimilés (3)			195	1 212	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			31	1 383	
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		TOTAL (V)	226	2 595	
Charges financières					
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			2 748	31	
Intérêts et charges assimilées (4)			16 435	6 993	
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements					
		TOTAL (VI)	19 184	7 024	
		RESULTAT FINANCIER (V - VI)	-18 958	-4 428	
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-731 010	-860 281	

Voir le rapport de l'expert-comptable avant les comptes annuels



Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/04/2020 Au 31/03/2021	Du 01/04/2019 Au 31/03/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	673 583	21 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)	673 583	21 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		245
Sur opérations en capital	653 964	2 179
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	653 964	2 425
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	19 619	18 575
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	5 907 047	4 382 014
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	6 618 437	5 223 720
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-711 391	-841 705

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/03/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 8 224 760 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -711 391 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire qui s'étend pour le moment jusqu'au 1er juin 2021 dans le cadre de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 ont des impacts sur l'activité de l'entreprise. Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes.

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

Eu égard aux mesures mises en œuvre et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- | | |
|--------------------------------------|------------------------|
| • Logiciels | 1 à 3 ans (linéaire), |
| • Site internet | 5 ans (linéaire), |
| • Matériel industriel | 3 à 5 ans (linéaire), |
| • Agencement et aménagements | 4 à 10 ans (linéaire), |
| • Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans (linéaire), |
| • Mobilier | 4 à 5 ans (linéaire). |



Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations de matières premières utilisées pour la synthèse des molécules, les charges directes de personnel et les amortissements des biens concourant à la production de ces molécules.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 0.72%.

Ils figurent en engagements hors bilan et s'élèvent au 31/03/21 à 350 K€.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires concernant la mission de contrôle légal des comptes annuels figurant au compte de résultat est de 10.5 K€.

